



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2013

L'an deux mil treize, le 17 décembre, à dix neuf heures après convocation légale en date du 6 décembre 2013, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. FOUCAULT, Adjoint, M. LAMBERT, Mme BROUARD, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, Mme POUSSIN, Mme WAGNER, Mme CORDIER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. GLATIGNY donne pouvoir à M. BOUSTIERE

Absents : M. LAFOY, Mmes TOULEMONDE, TARANNE & YANALIOGLU.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Le procès verbal de la séance du 28 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n° 1 Débat des orientations budgétaires 2014

En 2013, il y a lieu de mentionner les points suivants :

- Maintien des charges à caractère général
- Concernant la gendarmerie, une réserve de 20 000 € est prévue encore cette année, ce qui fait un total de 86 000 € afin de faire face à une éventuelle inversion des taux d'intérêts.
- Maintien des taux d'imposition
- Poursuite du désendettement

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par l'autofinancement à hauteur de 550 000€ environ, les subventions (prises prudemment à hauteur d'environ 25 % des dépenses) et le FCTVA. Aucun emprunt n'est envisagé.

L'année 2013 verra la fin du cycle de rénovation des places du centre ville (opération FISAC).

BUDGET EAU

La surtaxe votée en 2008 nous permet de financer les emprunts réalisés ces 3 dernières années. D'importants travaux sont prévus en fin d'année rue de Verneuil. La renégociation du contrat d'affermage conclu avec la Lyonnaise des Eaux prévoit la fin de la reprise des branchements plomb dès 2013 sans augmentation du prix de l'eau.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est prévu des travaux d'agrandissement du stockage des boues par la construction d'un silo financés par la surtaxe. Un diagnostic des réseaux laisse prévoir d'importants travaux pour les années à venir.

Délibération n° 2 Suppression des installations d'éclairage public à vapeur de mercure

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de mettre en place en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement d'ici 2017 les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure.

En l'état, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure efficacité énergétique voulue par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II. Elle apporte également

une réponse à la directive européenne « Energy Using Product », laquelle prévoit la fin de la commercialisation des lampes dites à vapeur de mercure à compter d'avril 2015.

Pour les collectivités qui opteraient pour réaliser ces travaux d'amélioration énergétique de leur parc d'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Energies s'engage, à travers une convention de partenariat, à consacrer à ce programme une enveloppe financière équivalente à 30 % du coût des travaux (plafonné à 500 HT par console seule et 1 500 € HT par candélabre traités). Parallèlement, cette convention a également pour objet de fixer les modalités de réalisation de ce programme (calendrier de réalisation, éligibilité des luminaires aux certificats d'économie d'énergies, conditions de versement de l'aide financière du SDE 28...).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuvent** la nécessité d'engager, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, un programme de rénovation du parc communal d'éclairage public afin de supprimer totalement les installations encore équipées de sources à vapeur de mercure,
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation desdits travaux d'ici 2017 au plus tard.

Délibération n° 3
Virement de crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédit ci-après :

Fonds de concours voirie

Compte	2041583	8	52199	+	515 €
Compte	2128	8	52199	-	515 €

Délibération n° 4
Réalisation d'une salle de musique au château
Demande de subvention à l'Etat

L'école de musique occupe toute la partie haute du château. Les salles de répétitions ne sont plus en nombre suffisant pour permettre aux associations telles que « la clé des chants » « Sol en Bulle » etc.. de répéter dans de bonnes conditions. Il est prévu d'aménager le sous-sol du château en salle de musique associative.

Le montant des travaux est estimé à 26 360 € H.T. soit 31 632 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Equipements & services à la population) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (30%):	7 908.00 €
Etat DETR (20%):	5 272.00 €
Autofinancement :	18 452.00€
TOTAL:	31 632.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juin 2014

Délibération n° 5
Réalisation d'une salle de musique au château
Demande de subvention au titre du FDAIC

L'école de musique occupe toute la partie haute du château. Les salles de répétitions ne sont plus en nombre suffisant pour permettre aux associations telles que « la clé des chants » « Sol en Bulle » etc.. de répéter dans de bonnes conditions. Il est prévu d'aménager le sous-sol du château en salle de musique associative.

Le montant des travaux est estimé à 26 360 € H.T. soit 31 632 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention du Département au titre du FDAIC. (Locaux socio-éducatifs) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (30%):.....	7 908.00 €
Etat DETR (20%).....	5 272.00 €
Autofinancement :.....	<u>18 452.00€</u>
TOTAL.....	31 632.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juin 2014

**Délibération n° 6
Restructuration des vestiaires du stade
Demande de subvention à l'Etat**

La Municipalité a programmé des travaux de restructuration de cet équipement afin de faire des économies d'énergie en isolant et modernisant les équipements sanitaires Il est envisagé d'isoler les murs et les plafonds, de changer les menuiseries ainsi que le chauffage et la plomberie des sanitaires.

Les travaux sont estimés à 100 000 € H.T. soit 120 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Equipements & services à la population) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (20%):.....	20 000.00 €
Etat DETR (20%).....	20 000.00 €
Autofinancement :.....	<u>80 000.00€</u>
TOTAL.....	120 000.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juin 2014

**Délibération n° 7
Restructuration des vestiaires du stade
Demande de subvention au titre du FDAIC**

La Municipalité a programmé des travaux de restructuration de cet équipement afin de faire des économies d'énergie en isolant et modernisant les équipements sanitaires Il est envisagé d'isoler les murs et les plafonds, de changer les menuiseries ainsi que le chauffage et la plomberie des sanitaires.

Les travaux sont estimés à 100 000 € H.T. soit 120 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Equipements & services à la population) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (20%):.....	20 000.00 €
Etat DETR (20%).....	20 000.00 €
Autofinancement :.....	<u>80 000.00€</u>
TOTAL.....	120 000.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juin 2014

Délibération n° 8
Travaux de voirie 2014
Demande de subvention au Département au titre du FDAIC

La Municipalité a programmé des travaux de voirie sur l'exercice 2014, à savoir, la rénovation de la place Pasteur et des trottoirs de la rue Bernard Bourlier.

Les travaux sont estimés à 36 063.05 € H.T. soit 43 275.66 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention du Département au titre du FDAIC (Travaux de voirie) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (30%):.....	10 818.00 €
Autofinancement :.....	<u>32 457.66€</u>
TOTAL.....	43 275.66 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2014

Fin des travaux : mai 2014

Délibération n° 9
Eclairage du stade – Demande de subvention au Département

La Municipalité a programmé des travaux de rénovation de l'éclairage du stade. Actuellement, la section Football ne peut pas organiser de rencontres nocturnes car l'éclairage n'est pas suffisant. En accord avec le District d'Eure et Loir de Football, il est prévu de modifier l'éclairage existant.

Les travaux sont estimés à 100 600 € H.T. soit 120 720 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention du Département au titre du FDAIC (Equipements sportifs) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

FDAIC (20%):.....	20 120.00 €
Fonds d'Aide au Football Amateur (20%).....	20 120.00 €
Autofinancement :.....	<u>80 480.00 €</u>
TOTAL.....	120 720.00 € T.T.C.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : septembre 2014

Fin des travaux : octobre 2014

Délibération n° 10
Travaux de voirie 2014 – Convention avec la CDC des portes du Perche

La CDC ayant la compétence Voirie, il est nécessaire de passer une convention pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Ce qui est le cas pour les travaux d'aménagement des places et d'autres rues, à savoir :

- Rue Bernard Bourlier
- Place Pasteur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

1) **Projet de jumelage avec une ville du Québec.**

Gérard LAUNAY, Président de l'Association « Perche Québec » souhaite mettre en place un jumelage avec une ville du Québec « Beaumont Québec ». Un contact va être pris avec cette ville.

2) **Projet de délibération pour implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.**

Report de la décision à fin janvier 2014.

INFORMATIONS

1) **Marché hebdomadaire – SOMAREP**

Présentation des tarifs à applicables à compter de janvier 2014 avec une augmentation de la redevance de + 1,63 %.

2) **Maison de Santé**

L'inauguration est prévue le 17 FEVRIER 2014 à 18H30. Une invitation sera envoyée.

3) **Vœux CDC 2014**

Les Vœux de la CDC sont prévus le 17 JANVIER 2014 à 18H30 en la Salle des Fêtes de Vaupillon.

Un repas comme d'habitude suivra. Se faire inscrire en Mairie de La Loupe, conjoints et conjointes peuvent venir.

Coût du Repas par personne 10 €.

4) **Marché de Noël**

Il a rencontré un très grand succès les 14 et 15 décembre. Didier GEORGES remercie toutes les personnes qui ont aidées à réaliser cette manifestation.

